ſçavoir, le *Marquis de Caumont* de 160 tonneaux, Capitaine *Gibert*; & la *Bordeloiſe* de 160 tonneaux, Capitaine *Chaigneau*; des dix-ſept autres Bâtimens faiſant enſemble l'encombrement de 915 tonneaux, 2 venoient de Dunkerque, 2 de Nantes, 1 d'Argenton, 2 de Marans, 1 de la Rochelle, 1 de Port-Alaguen, 2 de Redon, 2 de la Roche-Bernard, 1 de l'Orient & 3 de Rouen, chargés de diverſes marchandiſes; des treize Etrangers faiſant 1625 tonneaux, 3 venoient de Hambourg, 1 de Bremen avec froment, ſeigle & autres marchandiſes, 1 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 1 de Longezard, 1 de Fridericshal, 2 de Newcaſtle, 1 de Sulivan, 1 d'Aalbourg & 1 de Stetin, chargés de planches, mâtereaux, bœuf, beurre, charbon de terre, quincailleries, fromages, plomb, cuivre, lin, fer, acier & autres pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 117, le *Daubenton*, Armateur M. *Iſaac Laroque*; 118, le *Jean Jacques*, Armateur M. *J. J. Boyer*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Jude*; 119, la *Fantaiſie* de Quimper, Armateur M. *Corbun*; 120, la *Jeune Marthe*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 121, le *Hazard* de Vannes, Armateur M. *Corbun*; 122, le *Glaneur*, Armateurs MM. *Baulos*, *Lafon Ladebat*; 123, le *Jeune Louis*, Armat. M. *Hugues Lapierre*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Jude*; 124, la *Marie Victoire* de Cherbourg, Armateurs MM. *G. Deſair*, *Caiſa*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 125, l'*Empereur*, Armateurs MM. *Bethman & Deſclaux*; 126, le *Dromadaire*, Armateurs MM. *Quin* freres & Compagnie, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Jude*; 127, l'*Artibonite*, Armateur M. *S. Anac*, Courtier le ſieur *Chevret*; 128, le *Faucon*, Armateur M. *Feſquet*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 129, le *Solide*, Armateurs MM. *D. Gradis* & fils, Courtier le ſieur *Chevret*; 130, la *Ville du Cap*, Armateur M. *Pierre Labatut*; 131, le *Vaillant*, Armateur M. *Dargenton*, Courtier pour ces deux Nav. le ſieur *Delmeſtre*; 132, le *Comte de Deveri*, Armat. MM. *Deſieux* freres, Courtier le ſieur *Jude*; 133, la Corvette du Roi le *S. Nicolas*; 134, le *Robuſte*, Armateurs MM. *Feger* freres, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Delmeſtre*; 135, le *Paſcal*, Armateurs MM. veuve *Hoopſtoel* & fils, Courtier le ſieur *Chevret*; 136, la *Vierge de Grace* de Marſeille, Armateurs MM. *Tarteyron* freres, Court. le ſieur *Delmeſtre*; 137, le *Superbe*, Armateur M. *Soibé*, Court. le ſieur *Chevret*; 138, l'*Aimable Roze*, Armateurs MM. *Baour* & Compagnie; 139, le *Treſant*, Armateur M. *Sébille*; 140, la *Folie*, Armateurs MM. *Loris* freres, Court. pour ces deux Navires le ſieur *Chevret*; 141, l'*Eliſabeth* de Marſeille, Armateurs MM. *Peyre* & fils; 142, l'*Aimable Eliſabeth*, Armateurs MM. *Salenave*, *Boiſſen* & Compagnie; 143, le *Marquis de Varambon*, Armat. MM. *J. Menoire* & Compagnie, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Jude*; 144, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Thouron* freres, Court. le ſieur *Chevret*; 145, l'*Hebé*, Armateur M. *G. Delhorte*, Courtier le ſieur *Jude*; 146, le *Furet*, Armateur M. *J. Foiſſac*, Courtier le ſieur *Delmeſtre*; 147, le *Croiſſant*, Armateurs MM. *Delfolier*, *Lagrange*, Courtier le ſieur *Chevret*.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au huit Mai 1769, 54 Bâtimens François & 31 Etrangers; des premiers, 3 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Guillaume*, Capitaine *Jacques Soret* de Marſeille; la *Flore*, Capitaine *Noel Gabriel Leydet* auſſi de Marſeille, partis tous deux pour la Martinique, le *Zele*, Capitaine *Pierre-Antoine Jeard* de Martigues, parti pour la Guadeloupe; les autres alloient à Menton, à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Frejus, à Arles, à Agde, à Cette, à Narbonne, à Saint Tropès, à Antibes, à Nice, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, à Barcelonne, en Italie, à Livourne, à Bormes, à Meſſine, à Palerme, à Iviça, au Levant, en Barbarie, à Mogador, à Nantes & à Hambourg, chargé de diverſes marchandiſes, d'épicerie, droguerie, mercerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Samedi 17 Juin.

AGRICULTURE.

REPLIQUE

De M. Duhoux, Curé du Mesnil en Verdunois, à la réponse de M. Ducarne de Blangy, insérée dans la Gazette du 30 Mai dernier, au sujet des abeilles.

VOus cherchez, Monsieur, des ennemis pour le plaisir de les combattre, & moi au contraire je voudrois n'en avoir aucun, & je ne veux absolument l'être de vous ni de personne. Je ne connois pas ceux que vous avez en Lorraine ; mais défiez-vous en : les Lorrains sont braves, & il ne fait pas trop bon avoir affaire à eux. Vous aurez meilleur marché de moi ; car je n'aime pas le bruit, & je n'ai nulle envie d'en faire ; il me manque tout ce qu'il faudroit pour cela : c'est ce qui est cause que jusqu'à présent vous avez, avec tout le monde, ignoré mon existence. Celle d'un Curé de Village, tel que moi, ne sçauroit faire grande sensation.

Vous ne croyez donc pas sur ma parole, Monsieur, qu'à la fin d'Août il y ait dans les bonnes ruches des œufs qui passent l'hyver ; & vous ne voulez pas le croire précisément parce que vous n'en avez point encore vu : peut-être n'y avez vous jamais regardé. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas non plus pour les avoir vus que je les crois existants ; car depuis le mois de Juin jusqu'au printemps suivant je ne m'avise pas de fureter dans mes ruches. Voilà pourquoi, au lieu de la nouvelle assertion que vous me prêtez, je ne vous ai donné qu'une forte probabilité. Or cette probabilité me paroît fondée sur ce que la reine ne pond jamais si abondamment que lorsqu'elle vit avec les mâles ; que la ponte cesse vers le temps où les bourdons cessent de vivre, & que dès la fin de l'hyver j'ai vu fort souvent du couvain en état de nymphes. Prétendez vous, Monsieur, que les œufs d'où venoient ces nymphes ayent été pondus tandis que la reine & toutes les abeilles étoient engourdies par le froid ? ou si vous ne le prétendez pas, assignez donc, s'il vous plaît, une époque plus convenable. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, souffrez que je m'en tienne à celle que j'ai indiquée, c'est-à-dire, à la fin de l'Eté. Ce qui me confirme encore dans mon opinion, c'est que tous les oiseaux que je sçache, hors les domestiques, ne pondent que dans le temps qu'ils sont appariés, & que les œufs de quantité d'insectes qui font leur ponte en Automne n'écloſent qu'au Printemps suivant.

Mais je prévois que tout ceci ne vous satisfera point : vous ne vous payez pas de simples conjectures ; il vous faut ou des expériences bien constatées ou de bons garants. Si les Auteurs de la *nouvelle Maison Rustique*, MM. Périlliat & de Massac, pouvoient vous agréer, ils seroient mes cautions. Pour des expériences, personne n'est plus en état que vous-même, Monsieur, ou de vaincre par ce moyen votre incrédulité, ou de me tirer de l'erreur. Dès le mois d'Août prochain, vous pouvez voir

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de vos yeux s'il y a des œufs dans les bonnes ruches ou s'il n'y en a point, & il ne tiendra qu'à vous, après cela, de nous en apprendre des nouvelles sûres.

Oui, Monsieur, je garde toutes mes ruches pesant 42 liv. & de tout poids, même au-dessous, & je suis bien résolu de les garder, non pas jusqu'à la vallée de Josaphat, comme vous le dites plaisamment, mais tant & si longuement qu'elles subsisteront par elles-mêmes. Là dessus vous demandez quand & comment j'aurai du miel & de la cire ? Ce ne sera certainement ni dans le temps ni de la maniere que vous l'ordonnez ; car je vous avoue qu'à cet égard je ne suis pas moins indocile que vous êtes incrédule sur l'article des œufs ; & que si j'avois cent ruches du poids de 42 liv. je n'en sacrifierois pas cinquante pour avoir la moitié des provisions de toutes. Quand votre méthode n'auroit d'autres inconvéniens que ceux qu'a relevés M. Malo, & qui sautent aux yeux, c'en seroit beaucoup trop. Mais enfin que faire avec des ruches à la vieille mode ? Aller en Angleterre à l'Ecole de M. Wildman (*a*), ou si l'on ne veut pas faire ce voyage, suivre tout bonnement la vieille routine, non pas de détruire mais de tailler. Après tout, cette taille bien entendue n'est pas si difficile ni si funeste que M. Périlliát l'a donné à croire. Il est bon de vous dire, Monsieur, que ce seroit s'exposer à bien des méprises que de prendre au pied de la lettre tout ce que cet Auteur a écrit pour faire valoir les ruches & les pratiques nouvelles de M. Palteau ; il a été forcé de dire bien des choses qu'il n'auroit sûrement pas dites s'il avoit été seul maître de son sujet. C'est de lui que je le tiens : & si pour cette fois vous ne m'en croyez pas, vous n'avez qu'à l'interroger lui-même sur faits & articles. En attendant qu'il comparoisse en personne à votre tribunal, prenez la peine de relire son livre depuis la page 309 jusqu'à 311, & vous verrez qu'en renonçant à la taille pour adopter le traversage, vous tombez de fiévre en chaud mal. Je sçais qu'il est là question de traverser dans des ruches vuides & dépourvues de tout : aussi n'est-ce point par là que je veux vous prendre ; vous ririez de ma mal-adresse. Je ne parle que des difficultés & des dangers de l'opération en elle-même, & c'est ce que vous ne parez point du tout, ce me semble.

J'avois bien prévu, Monsieur, la réponse que vous me faites par rapport au renouvellement des ruches ; mais comme il n'y en a pas le plus petit mot dans votre *Mémoire*, j'étois bien aise de recevoir de vous des leçons à ce sujet. Ce n'est pourtant pas que je sois fort pressé de les mettre en pratique : le ton imposant que vous prenez ne m'a pas encore subjugué. Qui m'empêche, dites vous, de faire usage de votre méthode sur des ruches de deux, de trois, ou de quatre ans, & l'année d'ensuite sur celles dans lesquelles on aura eu remis toutes les abeilles ? Ce qui m'en empêche, Monsieur, c'est la peur que me donnent les embarras & les suites d'un si grand remue-ménage. Vous voudriez bien, peut-être, que j'en fisse les premiers frais ; mais c'est un honneur que je vous céde tout aussi volontiers que le profit que vous en attendez.

Enfin, Monsieur, vous promettez de me faire voir bien des choses ; & cette promesse, vous la faites d'un ton dont tous les autres menacent. Apparemment que ce ton sied bien aux anciens Praticiens de votre espece. Qu'il soit décent ou non, pourvu qu'il n'empêche pas de dire de bonnes choses, je vous réponds de ma docilité, quoique pour l'ancienneté dans le gouvernement des abeilles je date d'un peu plus haut que vous.

Nota. Si M. Duhoux connoissoit M. Ducarne de Blangy aussi particulierement que nous, il n'auroit pas pris sérieusement ce que son Adversaire ne dit qu'en badinant. M. Ducarne n'a jamais eu dessein de blesser qui que ce soit, ni de prendre le ton imposant avec personne ; c'est une chose dont nous pouvons assurément répondre. Il a cherché à plaisanter ; car son véritable but, en instruisant les autres, étoit de s'instruire, & il desiroit d'être critiqué, comme il le dit lui-même, afin que, par ce moyen, on vînt à bout, s'il étoit possible, d'avoir les véritables principes pour élever avec succès les abeilles.

(*a*) *Plusieurs personnes paroissent desirer que nous donnions un bon extrait de cet Ouvrage Anglois, mais nous n'avons pas encore pu le faire venir de Londres. On prétend que c'est le meilleur Traité sur les abeilles.*

ETAT *du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				ORLÉANS.				RIOM.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aire.	20	5		Beaugency,	23	17		Aurillac	20*	10	8	Albi.	23	15	
Arras.	21	5	11	Blois.	22							Alet.			
Bailleul.	25	3	2	Chartres.	27*	15	3	Brioude.	16*	14	9	Beziers.	30	14	7
Bapaume.	20	16										Carcaſſonne.	27	15	
Bergues.	25	13		Châteaudun.	20*	16	6	Clermont	18	15					
Bethune.	21	1	2	Clamecy.	22	3						Caſtelnaudary			
Caſſel.	27	15		Dourdan.	26	12	2					Caſtres.	21*	6	3
Douay.	21	17	3					Iſſoire.	17	18	7	Lavaur.	25	15	
Dunkerque.	28*			Gien.	22							Limoux.	27	15	
Gravelines.	27	3		Montargis.	21	5	1	Mauriac.	20	8					
Heſdin.	20			ORLEANS.	25	12						Montpellier.			
LILLE.	22	11	3									Narbonne.	29	14	3
S. Omer.	23			Pithiviers.	23	9	7	RIOM.	18	13	6	Niſmes.	31	14	10
S. Pol.	16*	10										Pezenas.	31*	16	3
S. Venant.	24	4		Romorentin.	24	9						S. Papoul.	27	1	3
				Vendôme.	21	9		St. Flour.	19			TOULOUSE.	27		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23		4
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	5	18	1
Foin le q.	2	1	3
Paille le q.	1	3	11

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	9	
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	7	12	
Foin le q.	2	11	3
Paille le q.	1	4	9

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	17	3
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	5	18	6
Foin le q.	3		9
Paille le q.	1	15	9

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27	13	4
Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	11	7	1
Foin le q.	3	6	5
Paille le q.	1	9	2

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des differens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 3, juſqu'au Mercredi 7 Juin 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 23 muids 11 ſeptiers de froment, 7 muids 7 ſeptiers de ſeigle, & 566 muids de farines, il reſtoit de l'autre marché 176 muids de froment, 13 muids 8 ſeptiers de ſeigle, & 391 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 199 muids 11 ſeptiers de froment, 21 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 897 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 84 muids 10 ſeptiers de froment; il reſtoit du marché précédent 294 muids 8 ſeptiers, ce qui a fait 379 muids 6 ſeptiers.

Le Mercredi 7 Juin, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1498 muids 2 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 664 muids 3 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 833 muids 11 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 23 à 28 ℔ 5 ß, le ſeigle, de 14 ℔ 10 ß à 17 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 22 à 28 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de

1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 7 ß 6 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 12 ß 6 ₰ auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 1 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

COMMERCE.

PRÉCIS

Des obſervations de M. Sulivan & autres Actionnaires, dans l'Aſſemblée du premier Juin.

APRE'S une ſeconde lecture des extraits des nouvelles de l'Inde, M. Sulivan en examina tous les points, & il fit voir aux Actionnaires que leurs affaires dans l'Inde n'avoient jamais été dans un état plus floriſſant, nonobſtant l'alliance que deux Chefs des Marattes avoient conclue depuis peu enſemble, en vertu de laquelle l'un d'eux devoit avoir la quatrième partie des territoires ou des richeſſes qu'ils acquerroient par leurs forces réunies, & l'autre les trois parties reſtantes. Il parut n'être pas plus inquiet ſur les derniers avis reçus de Mazarate, par leſquels on ſe plaint d'une grande rareté d'eſpeces d'argent, qui faiſoit appréhender qu'il n'y en eût pas aſſez pour faire les achats dans la Chine, pour leſquels on avoit beſoin d'un million ſterling.

M. Vanſittart s'étendit alors ſur tous les points que M. Sulivan venoit de toucher ; il démontra aux Propriétaires de la maniere la plus claire qu'on rémédieroit à cette diſette d'eſpeces d'argent par le cours ordinaire du Commerce de Bengale : en effet, dit-il, » quoiqu'il ſoit poſſible que toutes les Caiſ» ſes fuſſent épuiſées d'eſpeces d'argent lorſ» que ces lettres ont été écrites, je ne doute » point qu'en trois mois de temps la quan» tité d'argent néceſſaire ne ſoit rentrée à la » Tréſorerie par la voie ordinaire de la circu» lation nationale, & qu'on ne l'ait eûe aſ» ſez à temps pour faire les achats dans la » Chine. Il ajouta que les cargaiſons qui de» voient arriver en Europe montoient à » 700000 liv. prix coûtant, & qu'elles ex» cédoient par conſéquent de 400000 liv. » ſterlings les cargaiſons de toutes les années » précédentes.

Pour ce qui regarde l'alliance entre les deux Princes des Marattes, il obſerva qu'ils n'attaquoient que les territoires des autres Princes Aſiatiques, ſans toucher à ceux de la Compagnie ; de maniere qu'en détruiſant les forces militaires de leurs voiſins, ils affoibliſſoient en même temps les leurs par les maladies & la mortalité, & que bien loin de nuire à la Compagnie, ces Princes lui rendoient un ſervice réel. Il fit entendre auſſi que ſi les Marattes tournoient leurs armes contre la Compagnie, on ne devoit point en être effrayé, puiſque le pis qui pût en arriver étoit qu'ils accepteroient plus volontiers quarante lacks de roupies de la Compagnie que trente lacks des Princes Marattes ; il aſſura que dans la petite eſcarmouche entre le Colonel Wood & Hydler Aly, ce Colonel n'avoit perdu que cent Européens & deux cents Cypays, au lieu que Hydler Aly avoit perdu plus de mille hommes de ſes meilleures troupes, & que toute ſon armée ne conſiſtoit qu'en vingt mille hommes d'Infanterie & en dix mille chevaux ; que la Compagnie avoit une Brigade à portée de lui réſiſter, & qu'elle avoit aſſez de forces pour chaſſer cette armée Indienne du Carnatique ; enfin que depuis l'établiſſement de la Compagnie les affaires n'avoient jamais été dans une ſituation plus floriſſante qu'actuellement.

Il obſerva enſuite que les monnoies d'or dans l'Inde étoient montées à huit pour cent au deſſus de leur valeur intrinſeque, qu'une grande partie de cet or étoit altérée, & que c'étoit une des raiſons de la rareté prétendue de l'argent.

Le Gouverneur Johnſton démontra à la Compagnie que l'altération de leur monnoie d'or ne devoit être attribuée qu'à l'uſage abſurde de nommer la même perſonne à la place d'Eſſayeur & à celle de Maître de la Monnoie ; qu'il étoit cependant très-facile d'y remédier à l'avenir, mais qu'il ſeroit trop dur de penſer à punir un homme pour un malverſation qu'eux-mêmes l'avoient mis en état de commettre.

Le Colonel Johnſton expoſa les différen-

tes eſpeces d'injuſtices qu'on pratiquoit journellement dans l'Inde, par la maniere abſurde de percevoir les revenus, & il prouva que par l'effet de ces pratiques vicieuſes, la Compagnie recevoit tous les ans 400000 l. ſterlings de moins qu'elle ne devoit recevoir. Après avoir aſſuré les Directeurs de très-bonne part qu'un de ceux qui couroient devant le Palanquin du premier Collecteur s'étoit fait l'année derniere un capital de 60 ou de 70 mille livres, il laiſſa à leur jugement ſi cette forme de perception ne devoit pas être abolie.

Les actions des Indes ſe vendoient à midi 222 liv. mais les réſolutions de l'Aſſemblée ayant été répandues à une heure, ces actions monterent, avant deux heures, à 243 liv.

On appréhende que ce qui vient de ſe paſſer ne donne lieu à un agiotage outré à l'occaſion de chaque Vaiſſeau qui arrivera de l'Inde, à moins qu'on n'y apporte reméde.

Il s'eſt tenu le premier Juin au ſoir un Conſeil, où l'on à dû prendre en conſidération les réſolutions des Actionnaires, & pour aviſer à ce qu'il ſeroit à propos de faire dans cette conjoncture pour défendre & ſoutenir les poſſeſſions de la Compagnie en Aſie.

On prétend que le Colonel Mouro ſera nommé pour commander les troupes dans l'Inde, & qu'il partira ſur la Flotte qu'on équipe à cet effet. On eſpere beaucoup de ſes talens, de ſa bravoure & de l'expérience qu'il a des affaires dans cette partie du monde.

De Londres.

Cargaiſon du Capitaine Royal, *Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, arrivé de Bombay à d'Anjengo* (a).

700 Pieces de Bejutapauts.
1000 Idem de Boralchanders.
600 Id. Byrampauts.
1600 Id. Chelloès bleus.
600 Id. Chints ou Perſes.
400 Id. Amadarad.
200 Id. Caddy.
400 Id. Dourgouſſées.
100 Id. Tafferack Naffermany.
1800 Id. d'Etoffes de Guinée.
1600 Id. d'Anjengo.
360 Id. Neganepauts.
681 Id. de larges Niccanées.
642 Id. Etroites dito.
10000 Id. Salampores Anjengo.
749 Id. de larges Tapſails.
200 Id. Etroites.
1200 livres de Laine de Carmenie.
670 Id. de Coton.
423400 Id. de Poivre.
302000 Id. de Salpêtre.

Il y a ſur le tapis un plan pour faire un Port franc de l'Iſle de Bermude. Ce projet eſt la ſuite de quelques repréſentations qui ont été faites aux Lords du Commerce, pour l'avancement de la navigaton & du Commerce.

De S. Domingue.

A vendre une habitation à Maribarou, Iſle Saint-Domingue, conſiſtant en 131 négres & négreſſes, 15 négrillons & négrettes, en tout 146; 11 chevaux ou cavalles, 62 mulets & mules, 28 bœufs, 15 vaches, 8 gazelles, 1 bouvard, 8 ſuites; grande caze de quarante pieds de long & vingt pieds de large; cuiſine & hôpital en bon état; colombier ſur ſix piliers de maçonnerie; magaſin de cent vingt pieds de long, vingt-trois de large, en planches peintes en rouge, couvert de paille; corps de bâtiment ſur trois aîles ſervant de purgerie, dont moitié en maçonnerie, moitié en bois incorruptible, ſur ſeulage de maçonnerie, entouré de planches peintes, couvert en paille, à l'exception des deux croupes qui ſont en eſſentes, le tout en bon état; lequel corps de bâtiment porte trois cents cinquante pieds de long ſur vingt de large; mille quatre cents formes & autres uſtenſiles, &c. Une étuve en maçonnerie, couverte en tuile, garnie de ſes meubles; raffinerie formant deux appentis ſur piliers de maçonnerie, couverte en tuile; ſucrerie, partie en maçonnerie, partie ſur ſeuil en maçonnerie, poteaux de bois; paliſſade couverte en eſſente, garnie de ſes meubles,

(a) *Nous avons annoncé l'arrivée de ce Vaiſſeau dans l'avant derniere Gazette.*

le tout en bon état ; moulin en maçonnerie, couvert d'eſſentes, tout neuf, & jeu de moulin tout neuf ; deux cazes à bagaſſe, en bon état, de cent vingt pieds de long, ſur vingt de large ; trente deux cazes à négres, en très-bon état ; caze à cabrouet ; quatre cabrouits à bœufs ; trois cabrouits à mulets ; outils de Charpentier & de Tonnellier ; dix-ſept pieces de cannes, portant quatre-vingt carreaux, environ, & terrein pour augmenter de deux pieces ; une piece de manioc ; la place bien garantie des inondations par une levée de cent trente pas de longueur, ſur quinze de large ; ladite habitation bien entourée de haies vives ; il y a, outre le terrein déſigné ci-deſſus, & le pâcage néceſſaire à l'entretien des beſtiaux, une ſavanne, dépendante de l'habitation, où l'on peut établir une hâte d'un bourriquet & de quinze ou vingt cavalles. Cette habitation eſt à deux lieues du Fort-Dauphin, & à égale diſtance de la Crochue, lieu de l'Embarcadaire : s'adreſſer à M. *Orry*, Négociant à Nantes.

HORLOGERIE.

Extrait de l'Académie des Sciences, du 3 Juin.

MM. de Vaucanſon & Leroy, qui avoient été nommés pour examiner une nouvelle maniere de faire mouvoir le cylindre du carrillon d'une groſſe horloge, pour qu'elle puiſſe jouer à chaque heure un air différent, préſentée par M. Courtois, Horloger, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé que le moyen qu'il employe eſt ſimple & ingénieux, qu'il exige une grande préciſion, mais que l'exécution étant telle qu'elle le devoit être, le moyen propoſé pourra être utile dans les groſſes horloges où l'on voudra qu'elles jouent pluſieurs airs qui ſe changent par l'horloge même, & qu'enfin on avoit tout lieu de juger que M. Courtois étoit en état d'exécuter de pareilles machines en grand, par un carrillon de cette eſpece en petit, & deſtiné pour une pendule qu'il a fait voir à l'Académie & qui a paru exécutée avec toute la préciſion poſſible. *Signé*, GRANJEAN DE FOUCHY, Secretaire perpétuel.

MÉMOIRE.

Le ſieur Courtois, Horloger, Privilégié du Roi, informe le Public qu'après un travail long & difficile il eſt parvenu à faire des carrillons de pendules dont l'exactitude & l'harmonie ont fait le principal objet de ſes ſoins. Il ne ſe flatte point d'avoir ſurpaſſé les plus fameux Artiſtes qui ont travaillé & qui travaillent en ce genre : d'ailleurs ces Artiſtes ſont très-rares, quoique ces ſortes d'ouvrages ſoient aſſez communs en Angleterre & dans les Pays Bas ; mais le défaut de préciſion, joint au manque d'harmonie & de tous les agrémens de Muſique dont ils ſont ſuſceptibles, les rend peu agréables à l'oreille : c'eſt ce que le ſieur Courtois a tâché de rectifier ; il s'eſt appliqué à rendre ſur les timbres ce que la Muſique a de flatteur & d'intéreſſant.

Le ſieur Courtois a eu l'honneur de préſenter à MM. de l'Académie Royale des Sciences un modele de cylindre pour un carillon de clocher ; il a ſçu vaincre un poids auſſi conſidérable que celui de ces énormes machines, & leur faire obſerver un mouvement de rétrogradation, par le moyen duquel il leur fera jouer 20 & même 30 airs, ſi on le deſire, moitié aux heures, moitié aux demi-heures, avec autant de facilité qu'aux petits carrillons. C'eſt la peſanteur de ces cylindres & la difficulté de la vaincre qui a fait juſqu'à préſent, tant en France, que chez l'Etranger, que tous les carillons ne jouent qu'un ſeul air, qui ne peut être changé qu'en replaçant d'autres fiches ou d'autres couliſſeaux, les cylindres ordinaires étant fixés ſur leur axe.

La découverte du ſieur Courtois a paru mériter l'attention de l'Académie, & elle a nommé MM. de Vaucanſon & Leroy pour l'examiner : ils ont rendu compte de la bonté & de la juſteſſe de ce méchaniſme, qui a été jugé digne de l'approbation qu'il vient d'obtenir. C'eſt d'après le jugement de cette Académie que le ſieur Courtois s'annonce au Public : il oſe ſe flatter de donner à ces gros carillons autant de préciſion & d'harmonie qu'aux petits.

1°. En diminuant le volume de la machine.

2°. En ſupprimant les fils d'archal, tel que l'on pourroit faire à toutes les horloges

dont les timbres ou cloches seroient disposés comme ceux de la Samaritaine à Paris : d'où il résulteroit plus de précision & d'harmonie, les fils d'archal ne faisant que mettre obstacle à la justesse & au mérite de l'ouvrage.

On trouvera toujours chez le sieur Courtois des petits carillons finis & prêts à être livrés, & les personnes qui desireront y avoir des airs de leur choix doivent être persuadées qu'on les exécutera sur les carillons avec toute la diligence possible, & à leur satisfaction, pourvu cependant que ces airs soient de nature à pouvoir être employés dans ces sortes d'ouvrages.

Si l'on est curieux de faire faire des gros carillons, le sieur Courtois les entreprendra, & se flatte de leur donner la même perfection, & d'y faire entendre des cadences aussi nettes qu'on peut se le promettre des petits.

La demeure du sieur Courtois est à Paris, rue Saint Jacques, vis-à-vis le Collége du Plessis.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *14 Juin 1769.*	LYON. *le 6 Juin.*	BORDEAUX *le 5 Juin.*	MARSEILLE. *le 31 Mai.*
Amsterdam, 54 3 8	Amsterdam. 55 1/8	Amst. 55	Londres, 31 5 8e
Lond. 31 15 16	Auguste, 51 1/4	Lond. 32 1 8	Amst. 54
Hambourg, 180 1/2	Vienne, 51 1/4	Hamb. 26 15 16	Cadix, 15 4
Madrid, 15	Lond. 32 1/4	Paris, échu 1/8 p. 0/0 p.	Madrid, 15 5
Cadix, 14 19 6	Livourne, 96 3/4	*du 2 Juin.*	Livourne, 98 1/4.
Livourne, 97 1/4	Genes. 94 3/4 1/2	Amsterd. 54 *let*	Naples 1 85 1/2 86
Lyon, 3 8 b.	Madrid. 74 1/2	Lond. 32 1/8	Gênes, 96 1/4.
	Cadix, 74 1/4	Hamb. 26 15 16	Paris, 1 p. 0/0 b.
	Paris, 3/4 p.	Paris échu, 1/8 p. 0/0 p.	Lyon. Pâque, 1 p. 0/0 b.
	Marseille, 1 3/4 p.		Montpellier, au p. 60 j.
	Dépôt p. P. 3 8e		Piastres, 49 10
	Piast. 48 12 6		

MOYEN

De rafraîchir l'air d'une chambre, tiré d'un Ouvrage Italien de Jean-Baptiste de la Porta, intitulé : I TRE LIBRI DEI SPIRITALI.

La nécessité est la mere de l'industrie. Les Habitans des pays chauds ont imaginé les moyens les plus simples & les plus ingénieux pour se procurer de la fraîcheur pendant l'été, & ceux qui demeurent sous les climats glacés se garantissent avec efficacité des froids les plus rigoureux. On n'avance donc point un paradoxe, en assurant que pour n'avoir point à se plaindre de la rigueur des saisons, il faudroit passer l'hyver dans le Nord, & la belle saison au midi de l'Europe. Parmi les expédiens que l'on met en usage en Italie, pour se soustraire aux grandes chaleurs, je regarde la méchanique dont on s'est servi à Tivoli, près de Rome, comme celle qui mérite le plus d'être rapportée. La salle d'été est sur un puits assez large & très-profond, divisé en deux parties inégales, dont celle qui est au-dessous de la salle est la moindre. Quatre tuyaux placés aux quatre angles de la piece fourniſſent le vent ; il y en a deux qui communiquent avec le premier réservoir, & les deux autres avec le puits qui est dessous. Ces tuyaux ne sont enfoncés que deux ou

trois pouces dans leurs réſervoirs réciproques. On a adapté un ſyphon de plomb ou de cuivre, qui ſert à vuider dans le puits l'eau que fournit une ſource dans le premier réſervoir. La partie ſupérieure du ſyphon ne doit aller qu'aux deux tiers de la hauteur du réſervoir qui eſt ſous la ſalle. On conçoit aiſément que la ſource qui va remplir le premier réſervoir chaſſe l'air dans la ſalle par les deux canaux qui y aboutiſſent, & qui pour cet effet doivent ſe terminer comme l'ajutage d'une fontaine. La branche du ſyphon qui eſt dans le réſervoir ſe remplit, & l'eau commence à s'écouler dans le puits, d'où elle chaſſe l'air dans la ſalle par les deux tuyaux qui y communiquent. On ne peut rien voir de plus ſimple que cette méchanique & de plus ingénieux. Plus les tuyaux qui communiqueront avec la ſalle & les réſervoirs ſeront multipliés, plus on aura d'air frais : il convient que l'eau du puits puiſſe ſe répandre dans la campagne ou ſe répandre dans un puits voiſin, d'où la conſommation journaliere diminueroit le volume de l'eau. On voit clairement que ſi la ſource rempliſſoit entierement le puits inférieur, tout l'artifice dont on vient de parler ſeroit nul. On peut orner les iſſues de l'air, en y plaçant des maſques repréſentans des vents, ou laiſſer cet artifice à deviner, en mettant les bouts des tuyaux dans des endroits de la ſalle où l'on ne ſçauroit les voir. M. Pingeron donnera le plan de cette ſalle dans ſon Ouvrage ſur les Arts utiles.

DU HAVRE, *le 6 Juin 1769.*

Prix courants de quelques denrées.

Froment, 6 ℔ 15 ß *le boiſſeau*; ſeigle, 4 ℔ auſſi *le boiſſeau*; farine de la 1re qualité, 21 ℔ *le quintal.*

Huile d'olive de Port-Maurice & d'Oneille, 80 ℔; ſavon bleu vif, 47 ℔; dito bleu pâle, 47 ℔ 10 ß; ſavon blanc, 48 ℔; ſoude d'Alicante, de 19 à 20 ℔.

Brai gras, de 29 à 34 ℔ *le baril*; brai ſec, 10 ℔ 10 ß *le cent*; goudron, 14 ℔ *la flûte.*

Sucre terré, de 48 à 54 ℔; ſucre brut, de 25 à 30 ℔; café de la Martinique, de 1 ℔ à 1 ℔ 6 ß; dito de Saint-Domingue, de 18 ß 9 ß à 19 ß 6 ß; indigo cuivré, 6 ℔ 10 ß; dito bleu, de 7 à 7 ℔ 10 ß; coton de S. Domingue, de 120 à 130 ℔; dito de la Martinique & de la Guadeloupe, de 110 à 120 ℔; cacao en grains, 14 ß; bois de campêche, de 9 à 10 ℔; coton de Smyrne, 96 ℔.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 14 Juin 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à	718		marc.
Du Mexique à	706		marc.
Du Perou à	698		marc.
Les guinées à	715	714	marc.
Ducats à	97	5	marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	10	once.
Or à 20 karats à	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	12	marc.
Piaſtres,	48	10	marc.

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin 1769.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
Ac. des Indes.	1055	1057 ½	1057 ½
Emp. de la Com.			366
Prom. à 5 p ⅝.	26	26	
Prom. à 4 p ⅝.	47 ½	48	48
Ac. des Fermes.	852 ½	852 ½	852 ½ 50
2ſ. p. l. du Dix.		6	
3e. Loterie.	1	1	1
Annuités.	295	295	295
Coup. d'An.	59	59	
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	48 ½	48 ½	48 ½
Col. 1759.	50	50	50
Canada.	54	54	
4e. L. Epoques.	12e 17	12 ½ 12	12 1
Nouette.	47	47 ½	
Ac. de la caiſſe.	1030	1025	1025
tirage de la C.			3e 380 4e 335
2e Lot. Comp.	302	302	302.
Sur la Ville.	47		
Languedoc.	6 p ⅝		
A 3 p. ⅝ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⅝ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 48.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 8 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 7 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Bremont*, venant du Cap en 64 jours; l'*Artibonite*, Capitaine *Thomas* du Havre, venant de Saint Marc dans le même nombre de jours; la *Conſtante*; Capitaine *Legrand*, venant de la Martinique en 70 jours; la *Confiance*, Capitaine *Hubert* du Havre, venant de la Guadeloupe en 58 jours chargé comme les précédens de marchandiſes du cru des Colonies; le *Jupiter*, Capitaine *Jolly*, venant de Marennes chargé de ſel; le *Nazareth*, Capitaine *Lainé*, venant de Cherbourg chargé de pois & de lard pour les Colonies Françoiſes; la *Marie de Grace*, Capitaine *Boulais* de Grandville, venant de ce même endroit ſur leſt; des Etrangers, l'*Harmonie*, Capitaine *Blom* Suédois, venant de Port-Maurice avec 398 pieces 45 demi-pieces d'huile d'olive; les *Trois jeunes Fontaines*, Capitaine *Watterman*, Hollandois, venant de Dantzick chargé de planches de ſapin & de chêne, le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Geerken* de Breme, venant de ce même endroit chargé de 700 ſacs de froment & 220 ſacs de ſeigle; le *Thomas & Anne*, Capitaine *Pearſon* Anglois, venant d'Emworſth ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 6 Bâtimens François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Ville de Rouen*, Cap. *Langlois*, allant à Cadix chargé de différentes marchandiſes priſes à Rouen; la *Lavantine*, Cap. *Maganon*, allant auſſi à Cadix avec diverſes marchandiſes; le *Saint Jean*, Capitaine *Flouet*, allant à Dunkerque paſſant par Dieppe charge de marchandiſes; la *Dorade*, Capitaine *Nielly*, allant à Breſt chargé de bois de conſtruction; la *Catherine*, Capitaine *Belliſle*, allant à Saint Malo; le *Neptune*, Capitaine *Marchand*, allant à Saint Valery ſur Somme tous deux ſur leſt; des Etrangers, l'*Eſpérance*, Capitaine *Hanſen* Danois, allant à Chriſtiania ſur leſt; les *Nayades*, Capitaine *Fick* Hollandois ainſi que les trois ſuivants, allant à Archangel; l'*Entrepreneur*, Capitaine *Froſt*, allant à Dantzick; le *Jean Bruno & Philippe*, Capitaine *d'Ewos*, allant au Levant tous trois ſur leſt; la *Pomme de Lubeck*, Capitaine *Shwehn*, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à Bayonne; l'*Aventure*, Capitaine *Wilhoman* Anglois ainſi que le ſuivant; le *Jean*, Capitaine *Omey*, allant tous deux à Glaſcow ſur leſt.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Mai au 2 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 9 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Grand Carlos* de 300 tonneaux, Capitaine *Pacaud*; la *Sevre* de 300 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant tous deux de Saint Marc; le *Mercure* de 350 tonneaux, Capitaine *Gaſnier de Lepinay*, venant du Cap chargés tous trois de 1318 bariques 14 quarts de ſucre brut, terré & tête, 515 futailles 202 ſacs de café, 201 balles & ballots de coton, 30 futailles d'indigo, 13 madriers 15 chevrons de bois d'Acajou, 143 cuirs ſecs en poil, 16 peaux de veaux en poil, 5 quarts de riz, ſyrops, confitures & liqueurs; la *Marie Anne* de 150 tonneaux, Capitaine *Millau*; le *Saint Felix* de 120 tonneaux, Capitaine *Valentin Anſan*, venant tous deux de Marſeille, le premier à la conſignation de MM. *Frouſt* & *Gainebaud*, chargé de 94 milliers de ſavon, 60 futailles d'huile d'olive, eau-de-vie, quina, alun, drogueries, laine, térébenthine, coton filé, argent vif & éponges; l'autre à la conſignation de M. *Vallery* chargé de 110800 liv. de ſavon, 50 pieces d'huile d'olive, riz, alun, bouchons de liege, eau de ſenteur, eau-de-vie, ſafranum, ſoude, jus de citrons, contarie, fayance, laine, olive, capres, anchois, terrerie, liege en planches; le *Saint François* de 256 tonneaux, Capitaine *Gilles David*, venant de Cadix avec madriers & planches de bois d'Acajou & de cedre, & 7 barils de vin; le *Saint Vallery* de 100 tonneaux, Capitaine *Vallery Lambert*, venant de Barcelonne avec vin & eau-de-vie; le *Petit Fils*, Capitaine *Louis Orſonneau*, venant de l'Iſle de Ré chargé de ſel; la *Sainte Anne*, Capitaine *Etienne Largouet*, venant d'Aurai chargé de café & de ſucre terré; le *Saint Louis*, Capitaine *Joſeph Guegan*, venant

de Hennebon avec papier, peaux de chêvres; bois de noyer & de cedre; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient avec porcelaine, canelle, peaux de veaux, cire jaune & figues; la *Sainte Anne*, Capitaine *Olivier le Piſçuer*, venant de Breſt avec huile de morue, peaux de chiens de mer, mouchoirs de fil & 5 bariques de vin; des Etrangers, le *Teinturier* de 160 tonneaux, Capitaine *Jacob Smit*, venant de Valence en Eſpagne chargé d'eau-de-vie; la *Sara Felix* de 200 tonneaux, Capitaine *David Brede*, venant de Norwege chargé de planches; la *Demoiſelle Catherine* de 220 tonneaux, Capitaine *Jean Evers Kevelard*; le *Jeune Seltje* de 200 tonneaux, Capitaine *Jacob Jacobſz de Songe*; les *Trois Freres* de 140 tonneaux, Capitaine *Wykpe Durs*; la *Jeanne* de 200 tonneaux, Capitaine *Heſſels Ians de Jong*, venant tous les quatre de Dantzick avec 80 tonneaux de froment, 824 tonneaux de ſeigle & 24 tonneaux d'orge; l'*Agneta* de 50 tonneaux, Capitaine *Nils Falck*, venant de Suede avec fer, acier, planches & tôle; le *Conſtant Chaſſeur* de 180 tonneaux, Capitaine *Jean de Jong*, venant d'Amſterdam avec bierre, garance, blanc de ceruſe, cocos, eau de Cologne, mâtéreaux, eſparts & marchandiſes pour Guinée; la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Jacques Echeveria*, venant de Bayonne avec goudron, réſine, plumes d'oies, jambons & laide.

DE BORDEAUX.

ARRIVE'E *de Navires.*

Du 21 Mai au 2 Juin 1769, il eſt entré dans ce Port 26 Bâtimens François & 11 Etrangers; des premiers, 9 venoient des Colonies; ſçavoir, le *Thélémaque* de 350 tonneaux. Capitaine *Louis Lanoix*; l'*Aimable Jeanne* de 300 tonneaux, Capitaine *Lacroix*; la *Solle* de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Lavaud*; le *Maupeou* de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Mercier*; le *Saint Jean-Baptiſte* de 250 tonneaux, Capit. *Pierre Ducos*, partis tous cinq de Saint Domingue; le *Roi Midas* de 200 tonneaux, Capitaine *Chaſtel*, parti du Port au Prince; le *Formidable* de 400 tonneaux, Capitaine *Jean Galinet*, parti du Cap; le *Saint Louis* de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Arnaud*, parti des Cayes Saint Louis; l'*Amitié* de 100 tonneaux, Capitaine *Bernard*, parti de la Martinique, tous chargés de marchandiſes des Colonies; des dix ſept autres François faiſant l'encombrement de 526 tonneaux, 4 venoient de Nantes, 5 de Redon, 1 de Vannes, 2 des Sables d'Olonne, 1 de Lisbonne, 1 de Bayonne, 1 de Saint Malo & 2 de Marans, chargés de diverſes marchandiſes; des onze Etrangers faiſant l'encombremnt de 1205 tonneaux, 2 venoient de Konigsberg, 1 de Friderikſthal, 2 de Dantzick, 1 de Corck, 1 d'Amſterdam, 1 de Vorckum, 1 de Hambourg, 1 de la Corogne & 1 de Bilbao, chargés de fer, planches, chanvres, toile, &c. pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

NAVIRES EN ARMEMENT,

DU HAVRE, *le 6 Juin* 1769.

Le Navire la *Ducheſſe de Choiſeul* de 230 tonneaux, armé de 8 canons, 24 hommes d'equipage, Capitaine *Jean-Denis Bremont*, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture au Cap François, & partira ſans faute du 15 au 20 Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris à MM. *Marck* & *Lavabre*, Banquiers, rue du Mail; à Rouen, à M. *Jacques Hellot*, Négociant, rue Saint Romain, & au Havre à MM. *Renauls* & *Dubois*, Armateurs.

DE NANTES, *le 2 Juin* 1769.

Il ſe trouve en charge dans le Port de cette Ville trois Navires Etrangers; ſçavoir, la *Bonne Eſpérance* de 130 tonneaux, Capitaine *Gerrit Hiller Smitt*, pour Hambourg; le *Poſtillon* de 150 tonneaux, Capitaine *Jans Andreſen*, pour Elſeneur, Interprête pour ces deux Navires le ſieur *Boudet*; la *Notre-Dame du Pillier* de 100 tonneaux, pour Bilbao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 24 Juin.

AGRICULTURE.

De Newcastle.

Je vois qu'on a préſenté au Parlement pluſieurs Requêtes, pour ſe plaindre du haut prix du cuir. On prétend que l'exportation de cette marchandiſe a été trouvée égale dans les vingt dernieres années à celle des vingt années précédentes, & que par conſéquent cette cherté ne peut être attribuée qu'à la conſommation qui s'en fait chez nous, & qui eſt plus grande que par le paſſé. Si nous admettons ce fait comme vrai, n'en cherchons pas la cauſe dans un ſurcroît de population; car il eſt conſtant que la Nation eſt auſſi peu nombreuſe aujourd'hui qu'elle l'étoit il y a vingt ou trente ans. Les hauts gages des domeſtiques des Fermiers, qui depuis vingt à trente ans ont augmenté du double, prouvent au contraire évidemment la diminution de la population. Il eſt certain que le haut prix du cuir eſt une ſuite de ce que le nombre des chevaux eſt augmenté pendant le cours des vingt dernieres années, & que par cette raiſon même celui du gros bétail a diminué. Comme il y a eu conſéquemment une moindre conſommation de gros bétail, il s'en eſt ſuivi une diſette de peaux à laquelle il a fallu ſuppléer par des cuirs cruds & des peaux de veaux qui ont été tirés de l'Irlande, pour réparer le tort que les droits ſur le cuir ont pu faire depuis une vingtaine d'années. Si c'eſt là l'état des choſes, il paroît que le prix exceſſif du cuir doit être attribué à la méthode peu ſenſée qu'on a adoptée depuis quelque temps dans l'économie rurale, qui eſt d'employer des chevaux à la place des bœufs, méthode très-préjudiciable au bien public. Il faut l'attribuer encore aux carroſſes & à d'autres voitures, dont le nombre a augmenté conſidérablement dans l'eſpace de vingt ans. Tant que les Fermiers labouroient avec des bœufs, ils pouvoient ſe paſſer de harnois; mais dès qu'ils ont employé des chevaux qui, comme tout le monde ſçait, ne peuvent pas mener des voitures ſans harnois, cet article a fait un grand objet de conſommation pour le cuir.

On trouvera peut-être étrange que les grands avantages qui ſont revenus à l'Agriculture, par le partage de tant de vaſtes landes, n'ait pas fait baiſſer le prix de la viande; mais cet étonnement ceſſera, ſi nous conſidérons que les amendemens que l'on a faits dans ce temps-là ne ſuffiſent pas pour nourrir la moitié du nombre extraordinaire des chevaux que nous avons depuis trente ans. J'ai lu depuis peu un manuſcrit qui, à mon avis, répond à toutes les objections ſur cette matiere. Voici ce que dit l'Auteur. » Le prix exceſſif des » vivres vient de la grande augmentation » des chevaux, occaſionnée par le ſyſtême » actuel des Fermiers d'employer des che- » vaux à la place de bœufs, & de ce qu'on » a continué à payer des gratifications pour » l'exportation du bled, depuis même » qu'on ne laboure plus avec des bœufs ». Je vois que la Société des Arts a propoſé

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

des prix pour encourager l'Agriculture. Il eſt certain que le bien public y gagneroit infiniment, ſi l'on propoſoit des prix à ceux qui laboureroient la plus grande étendue de terrein ſeulement avec des bœufs, dans les années 1770, 1771 & 1772. On n'ignore pas que les Fermiers en Northumberland & en Ecoſſe ne labouroient autrefois qu'avec des bœufs. Pourquoi n'introduiroit-on pas de nouveau cette pratique, puiſque les avantages qui en réſulteroient ſont ſi évidens (a) ?

Il eſt à craindre que nos Manufactures de draps ne ſouffrent un grand préjudice, ſi l'on ne met pas de bornes à la diviſion des Communes, puiſque l'expérience prouve que la laine des brebis qui ont été élevées ſur les terres améliorées par ces diviſions eſt trop longue pour pouvoir ſervir à fabriquer des draps. Les landes qui deviennent bruyeres ſont un excellent pâturage pour les brebis dans un hyver orageux, parce qu'elles l'aiment mieux que le foin, ſur-tout cette petite eſpece de brebis qui ſont nées dans les landes, & dont la laine eſt d'un ſi bon uſage pour la fabrique des draps.

De Londres.

On a publié *un Edit du Conſeil du Roi*, portant que Sa Majeſté ayant été informée que la maladie épidémique continuant à faire de grands ravages parmi le bétail dans les Domaines des Rois de Danemarck & de Suede, dans les Duchés du Holſtein, de Mecklenbourg & de Cleves, dans les environs de Hambourg, & ſur les frontieres des Provinces-Unies, ainſi que dans les Provinces Unies même, Sa Majeſté l'ayant pris en conſidération, d'après l'avis de ſon Conſeil Privé, défend l'importation dans la Grande Bretagne ou en Irlande de cuirs ſoit verts ou ſalés, de cornes & ſabots du bétail venant des Pays ſuſmentionnés, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté d'en ordonner autrement. Veut Sa Majeſté qu'on veille avec le plus grand ſoin à ce qu'on ne laiſſe entrer des cuirs verts ou ſalés, cornes ou ſabots du bétail, qui ſont déja arrivés ou qui arriveront par la ſuite des Pays ſuſmentionnés, directement ou indirectement, dans aucun Port de la Grande Bretagne ou d'Irlande, juſqu'à ce que Sa Majeſté en ordonne d'une autre maniere.

(a) *L'Auteur Anglois auroit de la peine à prouver évidemment ces prétendus avantages ; la culture par les chevaux l'emportera toujours ſur celle qui eſt faite par les bœufs, & ſans employer ceux-ci à labourer les terres, il eſt des moyens d'en multiplier l'eſpece & d'en tirer un grand profit.*

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle ; des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 10, juſqu'au Mercredi 14 Juin 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 13 muids 9 ſeptiers de froment, 3 ſeptiers de méteil, 24 muids 4 ſeptiers de ſeigle, & 387 muids de farines ; il reſtoit de l'autre marché 188 muids de froment, 8 muids 3 ſeptier de ſeigle, & 654 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 201 muids 9 ſeptiers de froment, 3 ſeptiers de méteil 32 muids 6 ſeptiers de ſeigle, & 1041 muids 6 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 209 muids 4 ſeptiers de froment ; il reſtoit du marché précédent 216 muids 5 ſeptiers, ce qui a fait 425 muids 9 ſeptiers.

Le Mercredi 14 Juin, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1701 muids 10 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 333 muids 8 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 1368 muids 2 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 19 ℔ 15 ß à 27 ℔ 10 ß, le méteil, de 17 à 19 ℔, le ſeigle, de 13 ℔ 10 ß à 16 ℔ 10 ß ; le froment a été vendu à la Grêve, de 21 à 27 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 10 ß à 2 ℔ 6 ß 9 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß à 3 ß 1 ₰ ½ la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; id. de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß ; pain bis clair, de 2 ß 6 ₰ à 2 ß 9 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix commun du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BORDEAUX.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Agen.	27	1	
Bazas.	28	13	
Bergerac.	26	13	
Blaye.	24	11	
BORDEAUX.	30*	1	4
Caſtel Jaloux.	29	9	
Condom.	23	15	
La Réolle.	29	5	
Libourne.	28	17	
Marmande.	27		
Monſſauquin.	23	16	
Nerac.	26	2	
Nontron.	21*	14	
Perigueux.	24	2	
Ste. Foy.	26	2	
Sarlat.	23	2	
Villeneuve.	28	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	26	6	1
Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	10	13	3
Foin le q.	3	13	
Paille le q.	1	8	8

CHAALONS.

Lieux des Marchés.	Prix l.	ſ.	d.
Bar-ſur-Aube.	17	15	6
CHAALONS.	18	4	6
Chaumont.	17	5	
Epernay.	21		
Joinville.	18	10	
Langres.	21	15	6
Mezieres.	21	12	
Reims.	22*		
Rethel.	19	1	9
St. Dizier.	19	17	6
Sainte - Menehoult.	20		
Sezanne.	20	13	9
Troyes.	19	16	
Vaucouleurs.	17*	1	3
Vitry.	17	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	9	8
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	18	1
Foin le q.	2	13	3
Paille le q.	1	1	2

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	19	7	
Château-Chi.	22	16	
Decize.	21	12	
Evaux.	16	16	10
Gannat.	19	6	8
Gueret.	21		
Montluçon.	18	8	
Montmarault.	16*	16	
MOULINS.	21		2
Nevers.	23*	4	
S. Pierre le M.	20	14	
St. Pourçain.	20	8	

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	2	4
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	4	5
Foin le q.	2	6	6
Paille le q.		16	2

PAU.

Lieux des Marchés.	Prix l.	ſ.	d.
Aire.			
Bayonne.	9	1	
Dax.	30*	7	6
Mauleon.	27		
Mont de-mar.	24	15	
Oleron.	27	2	6
PAU.	24	10	
S. Sever.	20*	7	
Sauveterre.	29		

Prix Communs.			
From. le ſep.	29		5
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	13	6	11
Foin le q.	2	5	11
Paille le q.	1	2	7

MÉMOIRE

De M. Normand, qui a remporté le Prix à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Beſançon. A Beſançon, chez Fantet, *in*-8°.

Nous avons annoncé cet Ouvrage dans nos précédentes Gazettes, & nous l'avons fait connoître en général; nous allons maintenant entrer dans quelques détails particuliers ſur leſquels nous ferons nos obſervations; nous penſons que M. Normand, qui n'a écrit que pour l'utilité publique, ne nous en ſçaura pas mauvais gré.

Le premier article que l'Auteur entreprend de traiter eſt *la culture des grains*. Il ſe plaint avec raiſon « que la qualité & la » quantité de l'engrais, le temps des cultu» res, le nombre de labours ne varient » preſque point dans des terres eſſentielle» ment différentes; que les bleds ne ſont » point ſarclés ou le ſont mal; qu'on eſt » peu attentif à les préſerver de la nielle par » des leſſives de cendres & de chaux; qu'on » néglige enfin de proportionner les ſoins » aux circonſtances locales & phyſiques ».

Les obſervations de l'Auteur ne ſont que trop bien fondées. En effet la routine eſt encore la baſe de la culture d'un grand nombre de Cultivateurs, & l'on voit mille arpens d'un même canton cultivés de la même

peu. Pour élever des vers à soie dans notre climat, il faut s'armer d'une patience à toute épreuve ; pour y élever de beaux troupeaux de bêtes à laine, il suffit de s'armer de bonne volonté & d'ouvrir les yeux sur les présens de la nature. M. Cabanis, après avoir indiqué les deux principales causes de la décadence des Bergeries Limousines, le défaut de ressources & le défaut de lumieres, il est du devoir & de la gloire de notre Société d'Agriculture, dit ce zelé Confrere, de faire disparoître ce dernier obstacle en même temps que le Gouvernement s'occupe des soins de faire disparoître le premier.

Ce préliminaire est suivi de la distribution des parties du Mémoire qui embrassent plusieurs points d'observations relatifs au rétablissement & aux soins des Bergeries de la Province en général, & dans les environs de Brive en particulier. Ces observations roulent principalement ;

1°. Sur l'importation & la propagation en Limousin des beliers de la bonne race Quercinoise, en attendant que le Ministère nous procure les facilités pour en avoir de quelqu'autre espece supérieure ;

2°. Sur le choix de ces beliers, sur les soins relatifs à leur vigueur & à la durée de leur service, & nécessaire à leur conservation ;

3°. Sur les attentions qui concernent la salubrité tant du logement que de la nourriture des troupeaux ;

4°. Sur les soins de détail qu'il convient d'avoir des brebis meres lors de leur délivrance, & des agneaux nouvellement nés ;

5°. Sur les précautions qui doivent précéder, accompagner & suivre la tonte ;

6°. Sur les moyens de garantir la Bergerie des incursions du loup son ennemi déclaré.

M. Cabanis donne la préference à l'espece Quercinoise sur l'espece Montagnarde, parce que les bêtes à laine gagnent, pour la santé, à passer dans un pays moins chaud que celui qu'elles quittent, & il rapporte à ce sujet l'expérience d'un de ses amis & la sienne propre. Il assigne les marques auxquelles on peut connoître les meilleurs mâles & les meilleures femelles, & indique les Foires du Querci les plus fameuses ou l'on peut les trouver. Quant au logement des troupeaux, notre Observateur, qui fait grand cas d'un pacage bien entendu, reconnoît que cette maniere de bercail ambulant, très-propre & très-utile pour les cantons du Limousin, où les possessions & les Communaux ont beaucoup d'étendue, n'est point appropriable en général aux environs de Brive ni aux pays de vignobles où les possessions sont fort resserrées & les Communaux très-rares. Pour suppléer en quelque sorte à ce qui nous manque de ce côté, M. Cabanis fait part d'une idée qui paroît neuve, sur la maniere d'asseoir & de percer le logement des troupeaux de façon qu'ils puissent jouir librement de l'air extérieur, sans en avoir rien à craindre ; & cela, au moyen d'un ventilateur naturel qu'on peut ménager en construisant le bercail d'après l'idée qu'il en donne dans son Mémoire. Il recommande spécialement la propreté dans la Bergerie, comme influant beaucoup sur la conservation du troupeau & sur la beauté du lainage. Pour la nourriture de ces animaux, il veut une pâture séche & salée ; il fait dépendre leur séjour dans la bergerie, ou leur élargissement, des saisons de l'année & des variations du temps. Quant à leurs maladies, il indique les Auteurs qu'on peut consulter ; mais il désapprouve hautement l'usage ou l'abus de laisser agneler les brebis dans le pâturage, ou de les y conduire les premiers jours après leur délivrance. L'exemple des femelles des animaux les plus sauvages lui sert à confirmer son sentiment contre ceux qui prétendroient autoriser là-dessus leur négligence ; quelques nauralisées qu'elles soient aux intempéries de l'air, elles se préparent d'avance des asiles pour le temps de leur délivrance, temps critique, où les organes étant tout ébranlés, les moindres accidens sont à craindre. Il donne ensuite une méthode-pratique pour soigner & les meres & les petits nouveaux nés, méthode également salutaire aux uns & aux autres.

M Cabanis, après avoir frondé le préjugé de nos Paysans, qui attache une idée d'avilissement à l'état de Berger, propose quelques moyens, pour rendre à cette condition l'honneur qui lui est si légitimement dû ; & pour donner lieu à répandre parmi nos Bergers le goût du travail & de l'indus-

trie des mains ; il parle fort à propos du profit induſtriel des Bergers de la Paroiſſe de Beynac ſur les treſſes en paille, genre d'induſtrie qu'il ſeroit bon d'étendre pour les bonnes mœurs & pour l'aiſance des Bergers.

Les obſervations de M. Cabanis ſur les attentions qui doivent précéder, accompagner & ſuivre la tonte des troupeaux, ſemblent toutes priſes dans la nature, & relatives à l'état des individus & à la beauté des laines.

Ce qu'il dit, en terminant ſon Mémoire ſur les moyens de ſe défendre des incurſions du loup, & de détruire ou diminuer l'eſpece de cet animal carnacier, peut ſouffrir quelques difficultés dans l'exécution ; mais c'eſt au moins une preuve que ſur ce dernier point de ſon Mémoire, comme ſur tous les autres, M. Cabanis eſt entré dans un détail qui ne laiſſe rien à deſirer, qui eſt toujours intéreſſant, & vraiment propre à contribuer au rétabliſſement des Bergeries de cette Province.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BOURGES.				LYON.				NANCY.				VALENCIENNES.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.								
Bourges.	20	12	9	Lyon.	22	17	1	Bar.	18	19					
Chateauroux	19	16						Bitche.	18	1	3	Aveſnes.	24		
								Boulay.				Bavey.	21		
Dun le Roi.	18							Bourmont.	17	14	6	Bouchain.			
Iſſoudun.	19	4		Montbriſon.	21*		3	Charmes.	17	12	1	Cambray.	23		
								Epinal.	19	2	3	Condé.	24		
La Charité.	20	16						Etain.							
La Chaſtre.	17*	4	3					Luneville.	19	5	9	Givet.	22	10	
				Roanne.	24*	7	6	Mirecourt.	17	2	4	Landrecy.	26*	16	10
Le Blanc.	23*	5						Nancy.	18	19	11	Mariembourg.	22	5	2
								Neufchateau.	17*	3		Maubeuge.	21	3	6
St. Amand.	18	19	6					Pont à Mouſſon.	19		9	Philippeville.	20*		
				St. Etienne.	24	1	11	Remiremont.	20*	8	2				
Sancerre.	18	2	5					St. Diez.	20	8		Queſnoy.	24	7	6
								St. Mihel.				St. Amand.	24	3	11
Vierzon.	18	15		Villefranche.	22	8		Sarguemines.	18	1	4	Valencien-			
								Vezeliſe.	18	6	6	nes.	24	15	

Prix Communs.			
From. le ſep.	19	9	7
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	5	10	7
Foin le q.	2	7	1
Paille le q.	2	2	1

Prix Communs.			
From. le ſep.	22	18	11
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	7	2	10
Foin le q.	2	17	10
Paille le q.	1	11	9

Prix Communs.			
From. le ſep.	18	11	7
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	5	8	1
Foin le q.	2	1	1
Paille le q.	1		2

Prix Communs.			
From. le ſep.	23	3	6
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	2	8
Foin le q.	1	14	2
Paille le q.		17	10

Annonces de livres.

A Chart of the Ocean, &c. Carte de l'Océan, entre la Mer du Sud & l'Afrique, avec les routes de Dr. Halley en 1700, & de M. Lozier Bouvet en 1738, & un Mé-

uoire. A Londres, chez Thomas Jefferys. Prix, 2 ſ. 6 den.

A Deſcription of the Antiquities in Wilton Houſe, &c. Deſcription des Antiquités & Curioſités de la Maiſon de Wilton, ornée de 25 planches où ſont repréſentés les principaux buſtes, ſtatues, reliefs, &c. Par Jacques Kennedy, 1 vol. in-4°. Prix, 16 ſ. en feuilles. A Londres, chez R. Horſfield, rue Ladgate.

A Diſſertation on the uſe of ſea water, &c. Diſſertation ſur l'uſage de l'eau de la mer dans les maladies glandulaires, traduite du Latin de Richard Ruſſel, avec un eſſai ſur la nature, les propriétés & les uſages des eaux minérales les plus remarquables de la Grande Bretagne, &c. Nouvelle Edition. Prix, 5 ſ. en feuilles, 1 vol. in 8°. A Londres, chez W. Owen, rue Fleet.

An Eſſay on the management of hogs, &c. Eſſai ſur la maniere d'élever les porcs, Ouvrage qui a mérité à l'Auteur (M. Arthur Yong) une Médaille d'or de la part de la Société pour l'encouragement des Arts. Prix, 1 ſ. 6 den. A Londres, chez les Libraires Aſſociés,

Obſcurities and defects of the mercantile Law. Obſcurités & défauts de la Loi mercantile, conſiderés dans un eſſai ſur les lettres de change. Prix, 1 ſ. A Londres, chez S. Crowder.

Leonardi Plukenetii Opera botanica, voluminibus quatuor comprehenſa, vid. Pytographia almageſtum botanicum, mantiſſa amaltheum Botanicum, ſive ſtirpium illuſtriorum & minus cognitorum icones. Tabulis æneis CCCCLIV. *ſummâ diligentiâ elaboratæ.* Edition nouvelle, & augmentée de cet Ouvrage rare & précieux. 4 vol. in-4°. Prix, 4 ſ. proprement relié. Chez G. Nuhollt, dans le Strand, à Londres.

An Inquiry, whether the ſtudy of the ancient languages be a neceſſary branch of modern education. Recherche pour ſçavoir ſi l'étude des Langues anciennes eſt une branche néceſſaire de l'éducation moderne. On y a joint en paſſant quelques remarques faites ſur un ancien Ouvrage intitulé *Eſſais ſur l'origine des Colléges, & ſur l'uſage de la lecture des Livres Latins.* Prix, 1 ſol. Chez J. Cnox, dans le Strand.

A Botanical Dictionary, &c. Dictionnaire Botanique, par Colin Milne, Profeſſeur de Botanique. 1 vol. in-8°. imprimé chez W. Griffin, à Londres.

Portrait de Clément XIV, gravé par M. Tilliard, d'après l'original peint à Rome par Dominico Porta. A Paris, chez l'Auteur, Quai des Auguſtins, maiſon de M. de Bure le jeune.

Des perſonnes qui connoiſſent ce Souverain Pontife nous ont aſſuré que le Portrait que nous annonçons étoit très-reſſemblant, & l'emportoit à tous égards ſur les deux qui avoient déja paru. L'exécution nous en a ſemblé très-belle.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

Vos travaux, conſacrés au Patriotiſme, annoncent déja depuis long-temps, Meſſieurs, votre zele à lui former des Proſélites: vous ne négligez rien de tout ce qui peut favoriſer un ſi louable projet, & vous tendez à en accélerer la perfection. C'eſt le témoignage que vous rend la portion du Public la plus ſaine & la mieux éclairée, dans laquelle vous jouiſſez de la ſatisfaction d'avoir fait naître beaucoup d'Amateurs.

En cette qualité, un Particulier (qui pourroit ſe faire honneur de ſe dire votre Eleve en fait d'Agriculture, parce qu'il a ſçu mettre à profit toutes les bonnes choſes que vous avez publiées juſqu'à préſent dans vos écrits périodiques, en les rapprochant de ſes principes précédemment puiſés dans la meilleure Phyſique-pratique, autoriſée de l'expérience, ſur la majeure partie des branches de l'économie rurale) cherche l'occaſion d'exercer ſes talens en ce genre en plus grande étendue qu'il ne l'a pu faire juſqu'à préſent: à cet effet, la régie d'une terre un peu conſidérable lui conviendroit. Pour peu que le fonds en fût bon, ce Particulier eſt en état de répondre d'une augmentation, au bout de quelques années, au moins du tiers net du revenu commun, par les améliorations qu'il pourroit y apporter, en faiſant cultiver ſous ſes yeux quelqu'eſpece de productions que ce pût être, pourvu qu'on lui laiſſât la liberté du choix d'après la connoiſſance acquiſe du local, & qu'il ne fût pas interrompu par des vimaires extraordinaires que toute la ſcience de l'homme

ne peut prévenir. La preuve de ce qu'il avance ſemble ne pouvoir mieux être appuyée que par les conditions avantageuſes que le Propriétaire de la terre où il ſeroit placé pourroit impoſer, s'il croyoit y trouver ſa ſûreté : ce ſeroit, outre les honoraires raiſonnables, qu'il ſeroit naturel de fixer préliminairement en faveur de ce Particulier ſur le pied de la régie ſuppoſée être dans le cas ordinaire, de l'intéreſſer d'une portion dont on conviendroit pour un temps limité, dans l'excédent du revenu net qu'il opéreroit, ſoit par une extenſion de culture, en défrichant des landes, ou deſſéchant des marais, ſoit par l'éducation de troupeaux de quelqu'eſpece que ce fût, ſoit enfin par toute autre amélioration quelconque, ſelon les méthodes qu'il feroit mettre en pratique avec les ſoins les mieux ſuivis. Cette propoſition, dans l'exécution de laquelle celui qui la fait ſeroit certain de trouver ſon compte, doit être regardée comme une aſſurance ; pour le Propriétaire, d'y trouver encore mieux le ſien, & de ne pouvoir être trompé en aucune maniere.

Le même Particulier eſt d'ailleurs en état de bien diriger le détail des affaires d'une terre quelle qu'elle ſoit. Ses talens réunis peuvent être utiles à beaucoup de Seigneurs qui ont intérêt de voir clair ſur les leurs ; ainſi que d'augmenter leurs revenus.

Votre Gazette, Meſſieurs, eſt la ſource des bons avis : agréez qu'on vous prie d'avoir la bonté d'y inſérer l'extrait de celui-ci, & de prévenir, s'il vous plaît, que les perſonnes qui pourroient deſirer d'en profiter vouluſſent bien ſe ſervir de la même voie, en indiquant leur adreſſe, le particulier dont il s'agit ayant quelqu'intérêt perſonnel de garder l'anonyme, & vous ſuppliant de le trouver bon : il ſe fera ſuffiſamment connoître lorſque l'occaſion le lui permettra.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 22 Juillet 1769.		MARSEILLE. le 12 Juillet.		AMSTERDAM le 17 Juillet.		MADRID le 10 Juillet.	
Amſterdam,	54 7 8e	Londres,	31 5 8e	Paris,	53 3/4	Paris,	15
Lond.	32 1 16e	Amſt.	53 7 8	Lond.	34 6 6	Amſterd.	96 1/2
Hambourg,	179 3/4	Cadix,	15 3	Bordeaux.		Londres,	41
Madrid,	14 18	Madrid,	15 4	Madrid,	93		
Cadix,	14 18	Livourne,	98 1/2.	Cadix.	93 1/8	CADIX. le 4 Juillet.	
Livourne,	96 1/2	Naples	86	Lish.	46	Paris,	77
Lyon,	3/4	Gênes,	96 1/2.	Veniſe,	89 1/2	Amſt.	96
		Paris, 1 p. 0/0 b.		Gênes,	85	Lond.	40 5 8
		Lyon. Pâque, 2 p. 0/0 b.		Livourne,	87 1/8	Madrid.	1/2 p.
		Montpellier, au p. 60 j.		Hamb.	32 7 8e		
		Piaſtres,	49 10				

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 13 Juillet 1769.*

LE 6 à midi il y eut à l'Hôtel de la Compagnie des Indes une Aſſemblée très-nombreuſe d'Actionnaires.

Un des Employés de la Compagnie ouvrit l'Aſſemblée, en liſant les différentes réſolutions qui avoient été priſes depuis la derniere Aſſemblée, après quoi M. George

Colebrooke, Préſident ſe léva & dit : qu'avant d'entrer dans la diſcuſſion des affaires pour leſquelles on avoit convoqué l'Aſſemblée, il devoit prévenir les Actionnaires que le *Queen*, Vaiſſeau de la Compagnie, étoit arrivé de Bengale, & avoit apporté des nouvelles très-favorables ; que les Directeurs en avoient fait des extraits, & qu'on en feroit la lecture, ſi l'Aſſemblée le jugeoit à propos.

Les Actionnaires ayant acquieſcé à cette propoſition, on fit la lecture de ces extraits, & voici ce qu'ils contenoient en ſubſtance.

» Que les Députés qui avoient été en-
» voyés à Sujah Dowla, lors du départ des
» dernieres dépêches, avoient ſi bien réuſſi
» dans leur négociation, que ce Prince
» avoit conſenti à réduire ſon Armée de ma-
» niere que ſans ceſſer d'être reſpectable
» dans l'Indoſtan, il étoit hors d'état de ſe
» rendre redoutable aux forces de la Com-
» pagnie, & qu'il avoit fait cet arrangement
» de ſi bonne grace, qu'il avoit accompa-
» gné les Députés pendant quelque temps
» à leur retour, & que par leur moyen
» il avoit fait une alliance avec le Roi qui
» eſt ami particulier de la Compagnie ;

» Que le Gouvernem^t du Bengale ſe propo-
» ſoit une alliance avec Tonnagée, Chef des
» des Marates, d'après une propoſition de
» ce Chef lui-même, & qui offroit de faire
» la guerre à Hyder Aly ; que par ce moyen
» les affaires de la Compagnie à Bengale &
» à la Côte de Coromandel deviendroient
» très-avantageuſes par l'accroiſſement des
» eſpeces d'argent qui y ſont actuellement
» très-rares.

Après la ſeconde lecture de ces extraits, M. George Colebrooke dit à l'Aſſemblée, » qu'elle avoit été convoquée ce jour-là à » la requiſition de 9 Actionnaires ; ſçavoir, » du Lord Verney, de M. Burke & de ſept » autres, & qu'il eſperoit que quelqu'un de » ceux qui avoient ſigné la Requête vou- » droit bien expoſer le motif de leur requi- » ſition ».

M. William Burke répondit alors qu'i avoit ſigné la Requête, pour faire tenir une Aſſemblée où l'on pût examinet les comptes de la Compagnie qui n'étoient point prêts à la derniere Aſſemblée.

On fit venir à l'inſtant le Teneur de Livres, qui fit la lecture de tous les comptes, par leſquels il parut que la balance en faveur de la Compagnie montoit à deux millions ſept cents trente-huit mille livres. M. Cadwell demanda alors quelle avoit été la balance de l'année 1768, & deſira de ſçavoir la différence qu'il y avoit entre cette balance & celle de l'année précédente : on ſatisfit à cette demande, & le teneur de Livres rapporta que cette différence étoit à l'avantage de l'année 1769 de plus de deux cents vingt mille livres, indépendamment des dépenſes additionnelles des fortifications.

Ces matieres ayant été réglées à la ſatisfaction générale de l'Aſſemblée, M. Ramſay fit une propoſition relative aux Directeurs, conſéquemm^t à la diverſité des opinions dans la derniere Aſſemblée, pour la nomination de trois Sur-Intendans ; ſçavoir, MM. Vanſittart, Scrafton & Ford, & il demanda qu'on agitât la queſtion ſuivante, qu'il appuya par pluſieurs raiſons ; ſçavoir, s'il ne convenoit pas qu'un ſeul fût revêtu du pouvoir, & que les deux autres n'agiſſent que comme ſes ſubordonnés.

Pluſieurs Actionnaires argumenterent près de deux heures pour & contre cette queſtion qui en fit naître une autre, ſçavoir ſi dans le temps actuel il étoit néceſſaire d'envoyer des Sur-Intendans à l'Inde, & en cas de l'affirmative, s'il ne convenoit pas de les nommer par la voie du Scrutin ?

Cette queſtion cauſa un nouveau débat ; qui fut conteſté long-temps avec grande chaleur par les deux Parties. Ceux qui parlerent à cette occaſion furent MM. George Colebrooke, Sullivan, Vanſittart, Tho. Robinſon, Johnſon, Gouverneur, W. Burke, Cadwell.

Avant l'arrivée des derniers Vaiſſeaux de l'Inde, les actions des Indes ſe vendoient à 242 liv. ; depuis elles ont monté à 249 & à 250.

Du 13 Juillet.

Hier 12 de ce mois, à ſix heures du ſoir, il fut décidé, par la voie du Scrutin, « que » l'Aſſemblée générale convient, avec le » conſeil des Directeurs, qu'il eſt néceſſai- » re dans les circonſtances préſentes d'en- » voyer dans l'Inde une Commiſſion mu- » nie de pouvoirs extraordinaires, pour y » mettre en ordre les affaires de la Compa-

ghie. » Le nombre des voix pour l'affirmative fut de 279, & seulement de 259 pour la négative; de sorte que la pluralité n'a été que de vingt.

L'Assemblée s'ajourna ensuite au 19 de ce mois, pour faire arrêter que MM. Vansittart, Scrafton & Ford seroient les trois Sujets choisis pour remplir cette Commission.

Du 14.

Il est arrivé de l'Inde, par la voie de terre, un Exprès qui a apporté des nouvelles dont le Conseil des Directeurs n'a pas jugé à propos d'informer le Public. Depuis que le bruit s'en est répandu, les actions sont baissées de quinze pour cent. On présume que l'état des choses n'est pas aussi brillant que certains Directeurs ont voulu le faire croire dans l'Assemblée du 6 de ce mois.

RÉPONSE

Au Parere inséré dans la Gazette N°. 57, par M. D. L. M., Négociant à Paris.

Rien de si simple à lever, & sans procès, que la difficulté née entre le Fabricant & le Commissionnaire d'un Port dont il est fait mention dans ce Parere.

1°. Il faut que le Fabricant donne un compte détaillé par années, par dates, par envois, par aunages, par prix, & qu'il joigne à ce compte les lettres qui accusent réception, de la part du Commissionnaire, des envois faits.

2°. Qu'ils nomment chacun un Arbitre (Négocians sur-tout) auxquels ils remettront respectivement leurs pieces.

3°. Il faut que le Commissionnaire fasse un compte (à marchandise) c'est-à-dire, que d'un côté il débite ce compte de tous les envois qu'il a reçus, par dates, par aunages & distinction des qualités, & par contre, qu'il crédite des ventes faites, qu'il nomme à chaque piece les Acheteurs, qu'il porte les aunages & nomme les marchandises; & s'il reste des marchandises invendues, il doit les porter en article par acolade, en expliquant toujours les aunages & la qualité des marchandises; il faut de toute nécessité que ce compte soit balancé sans différence d'un quart, ou le Commissionnaire prouveroit prévarication.

4°. Cela fait, il faut qu'il donne un autre compte (à divers), qu'il le débite de tous ceux à qui il a vendu, & crédite de la rentrée du paiement; qu'il y porte les pertes, s'il y en a; (le tout cependant suivant la convention de la commission en garantie ou sans garantie) qu'il porte ses débours à la réception à frais auxdites marchandises, sa commission.

5°. Qu'il fasse un compte courant avec son Commettant, qu'il débitera, de toutes les remises qu'il lui aura faites, & qu'il débitera de ce qui lui sera rentré des ventes faites pour son compte, de ses débours & commission, & qu'il reconnoisse ces trois comptes; de cette façon, il n'est pas nécessaire de recourir à Justice, l'un & l'autre ne pouvant se refuser à l'évidence des comptes ci-dessus, c'est le moyen d'annuller tous comptes antérieurs.

Quant à la circonstance des 20 pieces que le Fabricant a envoyées, & pour lesquelles il y a eu contestation, dès qu'elles ont été envoyées au Commissionnaire, il en est comptable; il les a encore ou il les a vendues. S'il les a encore, elles appartiennent au Fabricant, & il doit les rendre à sa demande; s'il ne les a pas, il doit déclarer à qui il les a vendues & en rendre compte. Si l'Acheteur, à qui il s'étoit obligé de les livrer, en a acquis ailleurs pour son compte & à ses risques, pour le prix, le Fabricant est obligé de tenir compte au Commissionnaire de la différence, n'ayant été occasionnée que par sa faute, & le Commissionnaire ne pouvant en être garant, puisque c'étoit pour le compte du Fabricant qu'il s'étoit engagé à les livrer; encore faudroit-il qu'il en eût avisé le Fabricant dans la premiere demande, & qu'il l'eût autorisé à traiter, sans quoi le Correspondant seroit garant, s'il n'eût été autorisé par le Fabricant; autrement il résulteroit un abus dans le Commerce, qu'un Correspondant engageât son Commettant sans sa participation.

On conseille très-fort à l'un & à l'autre de remettre chacun leurs pieces à un Arbitre éclairé, & de ne point prendre la voie de la plaidoirie, autrement il leur en résulteroit la disgrace de ne s'être pas conciliés en honnêtes gens.